

## COMMUNE DE LAVAUUR

(Tarn)

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du 16 novembre 2018, le Maire de LAVAUUR a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Madame Sophie DARMAIS a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, par décision du Président du tribunal administratif de Toulouse en date du 31 octobre 2018.

L'enquête se déroulera du :

**mercredi 5 décembre 2018 au lundi 7 janvier 2019 inclus,**

à l'hôtel de ville aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 45 à 18 h et le vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 45 à 17h.

Le commissaire enquêteur recevra à l'hôtel de ville :

- mercredi 5 décembre 2018 de 14 h à 18 h ;
- lundi 17 décembre 2018 de 14 h à 18 h ;
- jeudi 27 décembre 2018 de 8 h 15 à 12 h ;
- lundi 7 janvier 2019 de 14 h à 18 h.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête mis à disposition au service municipal de l'urbanisme.

Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur (Mairie de LAVAUUR – Place Général Sudre – CS 80066 - 81503 LAVAUUR Cedex) ou par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete.publique.plu.lavaur@gmail.com](mailto:enquete.publique.plu.lavaur@gmail.com) .

Le projet de PLU, arrêté par le conseil municipal le 24 juillet 2018, ainsi que le dossier d'enquête seront consultables en ligne pendant toute la durée de l'enquête, sur le site de la ville : [www.ville-lavaur.fr](http://www.ville-lavaur.fr) (rubrique urbanisme).

Un accès gratuit au dossier sera aussi garanti par un poste informatique en mairie, mis à la disposition du public à cette fin.

L'ensemble des observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet [www.ville-lavaur.fr](http://www.ville-lavaur.fr) (rubrique urbanisme).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Des informations concernant ce projet pourront être demandées au Maire de LAVAUUR.

Dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur établira un rapport et formulera ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie de Lavour aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Le projet de PLU sera soumis à l'approbation du conseil municipal de la commune de LAVAUUR, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.